

Envoi : 20/11/2018

Réception par le Préfet : 20/11/2018

Publication : 23/11/2018

Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée



ALSACE

Conseil départemental



HAUT-RHIN

Extrait des délibérations

de la Commission permanente

N° CP-2018-10-2-1

Séance du vendredi 16 novembre
2018

AVENANT N°2 A LA CONVENTION RELATIVE AU VERSEMENT DE DEUX SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT AU CNRS POUR LA REALISATION DU PROJET MATERIAUX S3

Présidence de : M. Rémy WITH

PRESENTS :

Mme BOHN, M. COUCHOT, Mmes DIETRICH, DREXLER, MM. FERRARI, GRAPPE, Mme GROFF, MM. HABIG, HAGENBACH, HEMEDINGER, JANDER, Mmes LUTENBACHER, MEHLEN-VETTER, MILLION, MULLER Betty, MM. MULLER Lucien, MUNCK, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, M. SCHITTLY, Mmes SCHMIDIGER, VALLAT, M. VOGT.

ABSENTS :

MM. DELMOND, TRIMAILLE.

EXCUSES AVEC PROCURATION :

M. ADRIAN donne procuration à Mme SCHMIDIGER.

M. BIHL donne procuration à M. GRAPPE.

Mme HELDERLE donne procuration à Mme Betty MULLER.

Mme JENN donne procuration à Mme BOHN.

Mme KLINKERT, Présidente du Conseil départemental, donne procuration à M. WITH.

Mme MARTIN donne procuration à M. MULLER.

M. STRAUMANN donne procuration à Mme MILLION.

La Commission permanente du Conseil départemental,

VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,

VU la délibération du Conseil général n° CG-2015-1-5-2 du 23 janvier 2015 relative au Contrat de Plan Etat/Région 2015/2020,

VU la délibération de la Commission permanente n° CP-2015-8-2-4 du 11 septembre 2015 relative au Contrat de Plan Etat/Région 2015/2020 – Projet Matériaux S3 porté par le Centre National de la Recherche Scientifique,

VU la délibération du Conseil départemental n°CD-2017-4-12-3 du 1er septembre 2017 relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission permanente,

- VU la délibération du Conseil départemental n° CD-2017-7-2-1 du 21 décembre 2017 relative à la politique de l'attractivité des territoires, du développement touristique, de l'urbanisme et de l'aménagement,
- VU la délibération de la Commission permanente n° CP-2018-4-2-5 du 20 avril 2018 relative au Contrat de Plan Etat/Région 2015/2020 – Avenant n°1 à la convention du 20 octobre 2015 – Projet Matériaux S3 porté par le Centre National de la Recherche Scientifique,
- VU la convention du 20 octobre 2015 relative au projet « Matériaux S3 » porté par le Centre National de la Recherche Scientifique dans le cadre du Contrat de Plan Etat/Région 2015/2020,
- VU l'avenant n°1 du 8 juin 2018 à la convention du 20 octobre 2015 relatif au projet « Matériaux S3 » porté par le Centre National de la Recherche Scientifique dans le cadre du Contrat de Plan Etat/Région 2015/2020,
- VU le règlement financier départemental,
- VU l'avis favorable de la Commission Aménagement du Territoire et Tourisme du 5 octobre 2018
- VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Autorise la prolongation, jusqu'au 30 novembre 2019, de la durée de validité des subventions d'investissement accordées au Centre National de la Recherche Scientifique pour la réalisation du projet « Matériaux S3 » dans le cadre du Contrat de Plan Etat/Région 2015-2020,
- Approuve l'avenant n°2 à la convention du 20 octobre 2015 relative au versement des subventions d'investissement au Centre National de la Recherche Scientifique pour la réalisation du projet « Matériaux S3 » dans le cadre du Contrat de Plan Etat/Région 2015-2020, joint en annexe à la présente délibération, et autorise la Présidente à le signer,
- Autorise le prélèvement des crédits correspondants sur le programme F225 – chapitre 204 – fonction 23 – nature 204181 du budget départemental. Les subventions seront versées en une seule fois à la fin de réalisation des opérations et sur présentation des justificatifs correspondants.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Adopté à l'unanimité